

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 26 août 2020**

Communication n° 29/08.2020

Objet: incendie au Glapin – remplacement de matériel et véhicules pour le service de l’environnement et des espaces publics et le service des eaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les infrastructures communales sises au Glapin, accueillant le service de l’environnement et des espaces publics et le service des eaux, ainsi que la déchèterie communale, ont pris feu dans la nuit du 28 au 29 juin dernier. L’entier du bâtiment a été détruit, y compris l’ensemble du matériel, des machines et des véhicules.

Grâce au soutien des Communes voisines, nous avons pu rapidement mettre à disposition des citoyens des solutions pour évacuer leurs déchets. Nous avons également pu reloger les deux services dans les anciens locaux de l’administration au Penguey 1B. Au niveau du matériel, des machines et des véhicules, nous avons également pu compter sur des communes et les mandataires pour pouvoir continuer à assurer l’ensemble des tâches de ces deux services sans discontinuité.

Dans le même temps, nous devons remplacer l’ensemble de nos machines et véhicules ainsi que racheter le matériel nécessaire à l’exploitation. Nous sommes dans le processus de préparer un inventaire complet de ce qui se trouvait dans les locaux au Glapin et qui a été détruit dans l’incendie. Cet inventaire nous permettra également de connaître le montant d’indemnisation de l’établissement cantonal d’assurance (ECA) et de l’Helvetia Assurances pour les véhicules.

Au vu de l’urgence de la situation et en concertation avec le Canton et la commission des finances, les montants dépensés pour ces remplacements seront enregistrés dans un compte de bilan sans passer par les comptes de fonctionnement ni par un préavis, jusqu’à concurrence des montants remboursés par les assurances. Nous informerons régulièrement la commission des finances des montants engagés et détaillerons ces transactions dans les comptes de la Commune présentés annuellement au conseil communal. Nous espérons que vous comprenez la situation d’urgence et approuverez également notre manière de faire.

Nous restons dans l’attente de leurs nouvelles concernant les remboursements à recevoir.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s’adresser à Mme Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83